Contribution n°13 (Web)

Par

Déposée le 18 septembre 2026 à 10h14

Monsieur le Président de la commission d'enquête,
Mesdames les membres de la commission,

Je souhaite exprimer mon opposition au projet de parc éolien d'Habloville, d'abord à titre personnel, en raison de mon attachement au patrimoine et aux paysages de notre territoire, puis au regard de mes responsabilités de directeur du Haras de Fresnay-le-Buffard, à Neuvy-au-Houlme. Les observations formulées en lien avec cette fonction expriment mon appréciation personnelle de directeur ; elles n'engagent pas mon employeur et ne constituent pas une prise de position officielle de sa part.

À titre personnel : préserver le patrimoine et le caractère de nos villages

Les paysages de Neuvy-au-Houlme et des villages alentour constituent un patrimoine commun. Les bourgs de Neuvy-au-Houlme, Habloville, Ri, Rônai et Commeaux, les hameaux, les églises, les maisons anciennes et les chemins ruraux forment un ensemble dont la valeur tient autant aux bâtiments qu'à leur environnement.

Je crains que l'implantation de cinq éoliennes atteignant 171,5 mètres en bout de pale ne modifie profondément cet équilibre. Leurs dimensions et le mouvement des pales pourraient imposer une présence dominante dans les perspectives rurales et concurrencer les silhouettes des clochchers et des bâtiments anciens.

Je suis particulièrement attaché à la préservation du dolmen dit Pierre-aux-Bignes, classé monument historique depuis le 4 novembre 1931. Ce témoignage de notre histoire mérite d'être protégé avec son cadre paysager. Je demande que les vues depuis le monument, ses accès et les chemins voisins soient précisément étudiées, ainsi que les vues associant le dolmen et le projet. https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00110875

Cette attention doit également porter sur les manoirs, les chapelles, les lavoirs, les anciens murs et le petit patrimoine rural, même lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une protection officielle. Ces éléments donnent à nos villages leur identité et méritent d'être transmis dans un environnement préservé.

La multiplication des parcs constitue une autre préoccupation majeure. Selon l'avis de la MRAe du 18 décembre 2025, l'étude d'impact recense neuf parcs, dont quatre en projet, représentant 45 éoliennes dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet d'Habloville. Ce décompte comprend des installations existantes et des projets : il montre la nécessité d'examiner leurs effets cumulés sur le territoire. Avis de la MRAe, page 7

De Caen jusqu'au-delà d'Argentan en passant par des itinéraire à travers la campagne mérite d'être décrit comme « la route des villages et des paysages normands ». Avec la multiplication des parcs, je crains que nous ne finissions par l'appeler « la route des éoliennes », tant celles-ci risquent de dominer les horizons au détriment des villages, des clochers et des paysages qui font le charme de notre territoire. Les perspectives sur les villages, les clochers et la campagne normande risquent de s'effacer derrière une

succession de mâts et de pales. Je demande que cet effet cumulé soit évalué sur l'ensemble de ce trajet et que des horizons sans éoliennes soient préservés.

Cette appréciation doit porter sur l'occupation des horizons, le risque de saturation visuelle et la conservation de perspectives dégagées autour des villages. Les vues doivent être examinées depuis les habitations, les entrées de bourg et les itinéraires de promenade, en été comme en hiver.

Nous subissons déjà une nuisance lumineuse nocturne forte liée à l'éclairage particulièrement intense du péage autoroutier de Nécy sur l'A88. Le balisage lumineux des éoliennes viendrait s'ajouter à cette gêne et pourrait accentuer l'altération de notre environnement nocturne. Je demande que ces effets cumulés soient étudiés et que la préservation de l'obscurité et de la tranquillité de nos nuits soit pleinement prise en compte.

À mes yeux, la transition énergétique doit tenir compte de ces richesses locales. Le choix d'une implantation doit préserver autant que possible les paysages historiques, les villages et les lieux auxquels les habitants sont attachés.

Au regard de ma fonction de directeur du Haras de Fresnay-le-Buffard — sans engager mon employeur

Le Haras de Fresnay-le-Buffard associe une activité d'élevage à un lieu dont le caractère repose sur ses bâtiments, ses prairies et son cadre rural. Dans l'exercice de mes responsabilités, je considère que la préservation de cet ensemble constitue un enjeu important.

Le Haras est aujourd'hui en plein redéveloppement. Il emploie déjà 14 personnes, et cet effectif devrait augmenter avec la poursuite de son développement. Il fait également travailler de nombreux artisans et entreprises locales. Ce développement s'inscrit dans la durée et contribue à pérenniser l'activité, à soutenir des emplois durables et à faire vivre l'économie locale sur le long terme. La préservation de son cadre de vie, de travail et d'accueil représente donc un enjeu pour le Haras comme pour l'ensemble du territoire.

Je crains que la présence d'éoliennes dans les perspectives du Haras ne porte atteinte à la qualité du site et à son image auprès des propriétaires, des clients et des visiteurs. Cette incidence mérite une évaluation spécifique, tenant compte de l'usage professionnel du domaine et de son développement en cours.

La MRAe a expressément recommandé une analyse de la visibilité du projet depuis le Haras de Fresnay-le-Buffard et de sa covisibilité avec cet élément de patrimoine. Je demande que les suites données à cette recommandation soient clairement présentées dans le dossier soumis à l'enquête. Avis de la MRAe, page 14

Cette analyse comprend des photomontages représentatifs depuis les accès, les bâtiments, les cours et les pâtures du Haras mais elle devrait également tenir compte des saisons et des autres parcs existants ou projetés. Une végétation estivale ne suffit pas à représenter l'exposition du domaine tout au long de l'année.

L'activité d'élevage appelle aussi une attention particulière aux conditions de tranquillité et de sécurité. Je demande une évaluation des nuisances sonores, des éventuelles ombres intermittentes et des perturbations liées aux travaux dans les secteurs utilisés par les chevaux et par le personnel. Ces

préoccupations doivent être examinées concrètement, sans présumer d'effets sanitaires qui ne seraient pas démontrés.

Les travaux et les transports exceptionnels doivent également être étudiés au regard des accès au Haras, des déplacements de chevaux et du fonctionnement quotidien de l'établissement. Je souhaite que soient précisés les itinéraires, les horaires et les mesures destinées à limiter les perturbations.

Enfin, le cadre paysager du Haras contribue à l'attractivité de son activité. Je demande que les conséquences possibles du projet sur l'accueil des clients, l'image du domaine, les conditions de travail et les perspectives de développement soient prises en considération.

Un raccordement éloigné dont les conséquences doivent être pleinement évaluées

Le raccordement électrique constitue une préoccupation supplémentaire. Selon l'avis de la MRAe du 18 décembre 2025, le poste source de Thiot envisagé pour accueillir la production se situe à 9,6 kilomètres du projet. Cette distance ne correspond pas nécessairement à la longueur réelle du câble, laquelle dépendra du tracé retenu.

À la date de son analyse, la MRAe relevait une capacité réservée restant à affecter de 7 MW pour un parc de 18 MW, ainsi qu'un autre projet envisageant le même poste. Elle recommandait une solution alternative et signalait une incohérence entre les documents sur le poste retenu. Avis de la MRAe, page 4

Ces réserves interrogent la solidité de la solution présentée. Je demande que les réponses apportées soient explicites : poste effectivement retenu, capacité disponible, tracé et longueur réelle du raccordement, travaux nécessaires et éventuels renforcements du réseau.

Un raccordement sur plusieurs kilomètres peut entraîner des travaux et des perturbations bien au-delà du parc : ouverture de tranchées, circulation d'engins, restrictions d'accès et interventions à proximité de terres agricoles ou de milieux naturels. Les conséquences dépendront du tracé et des techniques retenues ; elles doivent être identifiées et évaluées avant la décision.

Je considère qu'il serait prématuré d'autoriser le projet sans une solution de raccordement suffisamment définie et une évaluation complète de ses incidences. Les habitants doivent pouvoir apprécier l'ensemble des travaux et des nuisances associés au projet.

Ma demande à la commission d'enquête

Pour ces raisons, je demande à la commission d'émettre un avis défavorable au projet en l'état.

Je souhaite que la décision tienne compte de la préservation du patrimoine et de ses perspectives, de la concentration des parcs dans le secteur, des nuisances lumineuses cumulées et des travaux associés au raccordement électrique.

Je demande également que les enjeux propres au Haras de Fresnay-le-Buffard soient pleinement examinés, notamment son développement, les conditions d'exercice de son activité et sa contribution durable à l'emploi et à l'économie locale.

Notre territoire possède une identité rurale, historique et équine à laquelle je suis profondément attaché.

Je souhaite que les décisions prises aujourd'hui permettent de la préserver pour les générations à venir.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution.

Mathieu Legars
Directeur du Haras de Fresnay-le-Buffard
Contribution personnelle, sans mandat de représentation de mon employeur